

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 014

Objet : Demande de financement pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal à Cassel

Séance du six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (66) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHIE - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Séverine MILLEVILLE (Suppléante) - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eddie BOULIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

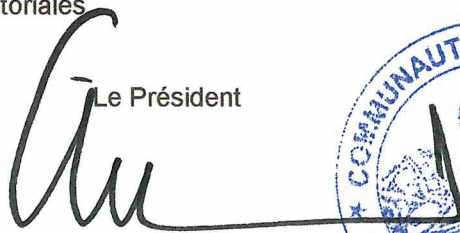
Antony GAUTIER à Valentin BELLEVAL - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Céline SAUZEAU - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIE - Jean-Michel PLAETEVOET à Eric SMAL - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT


Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 014

Objet : Demande de financement pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal à Cassel

L'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce dispositif est inscrit désormais dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) sous les articles L. 2334-42 et R. 2334-39.

La DSIL est destinée au soutien de projets de :

- le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Ces subventions sont attribuées par le représentant de l'Etat dans la région.

Un dossier de demande de subvention va être déposé concernant les travaux de requalification de l'hôtel Sockeel pour la création du siège de l'office de tourisme intercommunal au 8 Grand'Place à Cassel.

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, a fait l'acquisition de ce bâtiment en mai 2019. Il se situe sur la place principale de la commune, à proximité de l'Hôtel de ville, du Musée départemental de Flandre et de la majeure partie des activités artisanales et commerciales de la ville.

L'opération consiste en la requalification lourde d'un bâtiment à fort cachet patrimonial en vue de la création d'un bâtiment totem de l'Office du Tourisme Intercommunal Destination Cœur de Flandre. Il s'agit de regrouper les agents et les services de l'OTI, à savoir les services supports situés à Steenwerck et le Bureau d'Information Touristique de Cassel situé au 20 Grand'Place dans un bâtiment loué à la commune de Cassel.

Le réaménagement des espaces intérieurs et du jardin doit répondre aux besoins identifiés de la clientèle et du personnel en termes de fonctionnalité, d'accessibilité mais aussi de qualité.

- Pour les espaces d'accueil du public : accueillir, échanger, renseigner, exposer, proposer un espace d'attente et de repos
 - accueillir et informer dans un espace chaleureux, confortable et accessible à tous les usagers (confort visuel, thermique et phonique, accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite),
 - faciliter l'approche, l'écoute et le contact,
 - offrir des espaces de consultation (documentation papier, borne internet),
 - proposer des possibilités de repos et d'attente (intérieures et extérieures),
 - offrir un espace d'animation, d'expositions, de conférences et de réunions.
- Pour l'espace réservé à l'équipe : se réunir, s'isoler, gérer, coordonner
 - offrir des espaces et des conditions de travail confortables (confort phonique, visuel et thermique),

- s'isoler ou accueillir des personnes extérieures,
- réunir l'équipe et communiquer en interne (salle de réunions),
- stocker la documentation et les archives (local).

Le programme est réparti sur les 4 niveaux du bâtiment et représente une surface de plancher totale de 470 m².

Les études d'Avant-Projet Sommaire, menées par la maîtrise d'œuvre désignée (groupement dont le mandataire est DBO Architectes) en juin 2023, prévoient un coût prévisionnel total des travaux à 1 349 632 € HT, auxquels s'ajoutent les honoraires prévisionnels de maîtrise d'œuvre (204 004,40 € HT), les études géotechniques (4 995,00 € HT), les honoraires du contrôleur technique et du coordinateur santé prévention sécurité (14 876 € HT).

Le montant total du projet est évalué à 1 573 507,40 € HT. Une subvention de 40% est demandée au titre de la DSIL 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de promotion du tourisme ;

Il vous est proposé :

- de solliciter un financement de l'État au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 629 402,96 € (représentant 40% du montant HT des investissements),
- de solliciter les autres cofinancements possibles,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 6 février 2024,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Valentin BELLEVAL

